

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 02 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi deux août 2025 à Onze heures et Trente minutes, le Conseil Municipal de CRAMANT régulièrement convoqué, s'est réuni en session Extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRALDY Claude, Maire de la Commune de CRAMANT.

Date de la convocation : 31 juillet 2025

Date d'affichage : 31 juillet 2025

Membres présents : Claude GÉRALDY, Sophie BONNINGRE, Laëtitia SELINGER, Céline OYANCE, Nadine CARPENTIER, Thierry GRANDREMY, Quentin LARMANDIER, Florian MORIZET.

Membres absents excusés : **Delphine BARBIER** absente excusée représentée par Sophie BONNINGRE, **Filipe MARTINS** absent excusé, **Joao RODRIGUES** absent excusé,

Membres absents non excusés : **Nathalie CROCHET** absente non excusée, **Reynald UDIMAN** absent non excusé

Secrétaire de séance : **Céline OYANCE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11 h 34

APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 17 JUILLET 2025

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal de la réunion du jeudi 17 juillet 2025 ; l'assemblée délibérante n'ayant pas de remarques ni d'observations, l'approuve à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

N° 37.2025 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE EN DATE DU 17 JUILLET 2025

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du jeudi 17 juillet 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu du jeudi 17 juillet 2025.

N° 38.2025 : DÉMISSION ET MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal, que Madame BARBIER Delphine, par courrier en date du 17 juillet 2025, a adressé à Monsieur le Préfet de Châlons-En-Champagne, le souhait de se démettre de ses fonctions d'Adjointe au Maire, mais souhaite toutefois, continuer à siéger au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise également que cette démission a été acceptée le 28 juillet 2025 par le Sous-Préfet d'Épernay par intérim. Suite à sa démission, Madame BARBIER Delphine, ne sera plus Présidente de la commission « Petite enfance, Éducation scolaire et Périscolaire ». Pour rappel, par la délibération n°221-2020 du 23 mai 2020, le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à quatre (4). Conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), suite à la démission de Mme BARBIER Delphine de son poste de 2ème adjointe au Maire, celui-ci est devenu vacant. Aussi, par mesure de rationalisation, il est proposé au conseil municipal de supprimer ce poste et de réduire le nombre des adjoints au Maire à trois (3).

Une fois la suppression du poste actée, l'ordre du tableau s'en trouvera automatiquement affecté, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouvera promu d'un rang au tableau des adjoints.

Le Conseil Municipal est invité à fixer à trois (3) le nombre d'adjoints au Maire, le conseil municipal se réunira au nombre de treize (13) membres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité, que le nombre d'Adjoint au Maire sera au nombre de trois (3).

Heure du vote : 11h 40

Nombre de votants : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

N° 39.2025 : DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe qu'une conseillère municipale a fait valoir sa démission auprès de la collectivité.

Que cette demande a été acceptée par Monsieur le Maire et validée par Monsieur le sous-préfet d'Épernay par intérim en date du 28 juillet 2025. Cette démission n'entraîne pas une nouvelle élection du conseiller municipal car en effet, à partir du 1^{er} janvier de l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux, les élections complémentaires ne sont obligatoires qu'au cas où le Conseil Municipal a perdu la moitié ou plus des ses membres ou si il compte moins de quatre membres (Article L.258 du Code Électoral). Monsieur le Maire expose le nouveau tableau du conseil municipal et invite à fixer à Treize (13), le nombre des membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité, que le Conseil Municipal se réunira au nombre de Treize (13) membres.

Heure du vote : 11h45

Nombre de votants : 09 pour, 00 contre, 00 abstention

N° 40.2025 : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES SUITE À UNE DÉMISSION

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal, que suite à la modification du conseil municipal, il est souhaitable de renommer les membres de commissions comme suit :

Petite enfance, éducation, scolaire et périscolaire :

Président : Céline OYANCE,

Membres : Sophie BONNINGRE

Communication, Internet, Journal Communal :

Président : Céline OYANCE,

Membres : Delphine BARBIER , Nathalie CROCHET, Thierry GRANDREMY, Florian MORIZET,

3^{ème} âge et Handicap, Action social :

Président : Sophie BONNINGRE

Membres : Laëtitia SELINGER, Delphine BARBIER, Nadine CARPENTIER , Quentin LARMANDIER,

Contrôle des listes électorales :

Conseiller Municipal : Florian MORIZET, Quentin LARMANDIER

Délégué de l'Administration : Richard SAGUET

Délégué du Tribunal de Grande Instance : Françoise VOIRIN

Commission communautaire (suppléant) :

Espaces aquatiques :

Titulaire : Sophie BONNINGRE

Suppléant : Thierry GRANDREMY,

Affaires sociales et scolaires :

Titulaire : Céline OYANCE,

Suppléant : Sophie BONNINGRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et accepte à l'unanimité des membres présents de nommer ci-dessus les différentes commissions.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions à traiter, la séance est levée à 12 h 10.

Fait à CRAMANT, le 04 août 2025
Le Maire, Claude GERALDY

